

Professeur/e de musique HES



Nature des tâches

Les chanteurs/-euses présentent au public des chants, des arias, des messes, des opéras, des opérettes, des comédies musicales. Ils chantent dans des églises, des salles de concert, des théâtres. Ils choisissent les rôles et les chants en fonction de leur registre, mais également de leurs intérêts. La préparation, les répétitions puis la présentation sont les trois phases selon lesquelles se déroulent leur travail. Ils peuvent travailler à titre indépendant ou dans le cadre d'un ensemble. Ils peuvent également exercer l'activité de professeur/-e d'art vocal ou donner des cours de chant soliste.

Conditions d'admission

Très bonne culture générale (si possible maturité) + b) succès aux examens d'entrée et d'aptitude + c) limitation d'âge (variable en fonction des lieux de formation) ; un examen d'aptitude vocal au chant de soliste passé très tôt est recommandé.

Talent musical, bonne voix (timbre) et rayonnement artistique, très bonne oreille et sens du rythme, résistance (cœur, poumons, nerfs).

Formation

8-10 semestres (à plein temps) au conservatoire / à l'académie de musique : ex. Bâle, Berne, Winterthur, Zurich, Fribourg, Genève, Lugano ou b) max. 11 semestres (en cours d'emploi) : formation auprès des membres de l'Union suisse des pédagogues musicaux, éventuellement quelques matières au conservatoire.

Perspectives

Cours des conservatoires et académies de musique, cours de travail de scène, formation complémentaire : ex. diplôme de soliste d'une école de musique ; avec diplôme de maturité ou de soliste équivalence pour l'université.